



MARCHES PUBLICS

Marché de Travaux – Accords cadres à bons de commande

**« Travaux de lutte contre une plante invasive
sur le site Natura 2000 Rade de Brest – Estuaire de l’Aulne »**

Marché réservé aux travailleurs handicapés ou défavorisés

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : A LARZILLIERE (technique); MJ LEZENVEN (administratif)
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

Date limite de réception des offres : mardi 22 décembre 2020 à 12 heures

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de travaux, en application de l'ordonnance 2018-1074 et au décret 2018-1075 relatifs aux marchés publics.
- Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, et est soumis aux dispositions des articles R 2123-1 et L2125-1
- Accords-cadres à bons de commande d'une durée d'une durée de 1 an, renouvelable 2 fois
- le présent marché est réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles, à l'article L5132-4 du code du travail conformément à l'article L2113-12 du code de la commande publique

En effet, le Parc naturel régional d'Armorique souhaite s'engager, aux côtés du Conseil départemental du Finistère, dans une démarche d'insertion professionnelle en faisant de la commande publique un levier pour l'emploi du public prioritaire :

1. Bénéficiaires de minima sociaux ;
2. Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois) ;
3. Jeunes de moins de 26 ans sans qualification, sortis du dispositif scolaire ;
4. Personnes porteuses de handicap.

Dans ce cadre, les collectivités disposent de divers outils, mentionnés dans le code de la commande publique

- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.
- Montant minimum : 5 000 € HT/an

B.Objet du marché :

Les travaux ont pour objet la lutte contre une plante invasive se développant au détriment des prés salés du site Natura 2000 de la rade de Brest : la Spartine américaine. Il s'agit de mettre en place des mesure pour soit éliminer la plante soit faire reculer sa progression de manière significative, afin de préserver les prés salés d'intérêt communautaire et les plantes protégées associées (*Limonium humile*).

Les techniques suivantes sont à privilégier :

- enlèvement total (plante et rhizomes) par étrépage manuel (sur substrat graveleux)
- creusement de tranchée de 50 cm* 50 cm par voie manuelle ou mécanique pour isoler la plante (substrat graveleux ou vase dure)
- pose de bâche avec agrafes pour étouffer la plante (vase dure à molle)

L'entrepreneur est réputé avoir pleine et entière connaissance des lieux et de leur vocation (site Natura 2000), de la fragilité naturelle du site, de la présence potentielle d'espèces rares et protégées, de la consistance des travaux, des difficultés d'accès aux espaces et de l'état du terrain (vase).

La consultation est basée sur les travaux suivants :

- *enlèvement de plusieurs tâches de spartine par voie manuelle sur substrat graveleux / creusement de tranchées pour isoler plusieurs tâches de spartine / Si besoin, étouffement de plusieurs tâches de spartine par pose de bâche Plusieurs secteurs du site Natura 2000.*

Voir bordereau de prix à compléter.

A l'appui de son offre, l'entrepreneur indiquera pour chaque type de travaux le délai d'intervention et le délai de réactivité.

Une visite de chaque site d'intervention s'impose avant le démarrage des travaux (phase préparation de chantier). En aucun cas l'entreprise ne pourra se prévaloir ultérieurement de la méconnaissance de l'état existant.

C. Forme du prix :

Prix révisable

- Le mois d'établissement des prix du marché : décembre 2020 selon l'index en vigueur
- La formule de révision de prix : P_o (prix initial) X (I1 (mois en-cours) / (novembre 2020)).

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au transport et de déchargement des matériels nécessaires aux prestations demandées.

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes sont autorisées à condition d'avoir répondu au préalable à l'offre de base.

D. Durée du marché :

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 1 an, renouvelable par 2 fois, dans une limite totale de 3 ans, à compter de la notification de l'ordre de service qui vaudra notification du marché.

Les travaux seront exécutés, par émission de bon de commande et selon le délai fixé sur ledit bon qui prescrira de les commencer selon l'ordre de service.

Début prévisionnel de la prestation : janvier 2021

E. Condition d'envoi ou de remise des offres :

Date limite de réception des offres : **mardi 22 décembre 2020, à 12 heures (heure limite de dépôt), en aucun cas il ne s'agit du cachet de La Poste. Cette condition de remise s'applique également en procédure dématérialisée.**

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

Offre remise sur support papier

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,
15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Modalités de réponse sur support papier

- Dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception
- **Mentionner sur l'enveloppe «Travaux de lutte contre une plante invasive» NE PAS OUVRIR**

Offre remise sur support dématérialisé

- Dépôt par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation **www.e-megalisbretagne.org**

Le candidat retenu qui répond par voie électronique s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, lors de l'attribution, les pièces contractuelles du marché selon les caractéristiques de l'annexe 1 du présent règlement de consultation.

F. Présentation des candidatures et des offres:

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

1) Pièces de candidature :

En application de l'article R2143-3 du code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail
- les renseignements permettant à l'acheteur de vérifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

L'ensemble des pièces fournies tiennent compte des dispositions du décret 2019-33 fixant la liste des pièces justificatives que le public n'est plus tenu de produire à l'appui des procédures administratives en application de l'application de l'article L113-13 du code des relations entre le public et l'administration.

Le candidat peut présenter sa candidature selon les dispositions de l'article R2143-4 (DUME) tout en apportant la preuve de son aptitude et de ses capacités requises par la fourniture des justificatifs permettant de les apprécier.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Les attestations d'assurances (responsabilité civile et professionnelle) en cours de validité ;
- Les références professionnelles et compétences de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité ;
- Une présentation de l'entreprise ou de chaque membre du groupement (moyens matériels et humains mis en œuvre pour la réalisation du marché public ; appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières).

2) Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement, complété, daté et signé, accompagné du bordereau de prix complété et d'une note méthodologique sur les moyens mis en œuvre à la réalisation des travaux (matériel, technique, gestion des déchets) sur une feuille recto/verso.
- Le calendrier de réalisation,
- Le cahier des charges, paraphé et signé,
- le règlement de consultation, signé,

Remarque :

En application de l'article R2144-3 du code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

- ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

A Modalités des candidatures :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles de l'article R2142-20 du code de la commande publique.

Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

B Sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application du code de la commande publique ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 2-F-1 du présent règlement ;
- les candidats dont les capacités techniques, financières et professionnelles paraissent insuffisantes.

C Jugement des offres :

Seront éliminées les offres non conformes au présent règlement de consultation, ainsi que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique

Sera choisie l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Coût de la prestation 40 %
2. Valeur technique (compétences humaine et technique en espaces naturels, matériels utilisés, références) 60 %

Le critère « valeur technique est pondéré de la façon suivante :

- Compétences humaine et technique : 20 %
- Expérience similaire sur plante invasive et ou domaine publique maritime ou spartine : 20 %
- Présentation des mesures prises pour limiter l'impact sur le *Limonium humile* et les prés salés d'intérêt communautaire lors des chantiers : 20 %

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

D Négociation des offres :

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Cependant le PNRA pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, elle portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

E Information des candidats :

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article L2181-1 du code de la commande publique.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,
A _____, le _____